



Bleu Laurentides



CRE
Laurentides

Voire réseau environnemental

[Rapport du Soutien] [technique des lacs]

Bleu Laurentides 2012



Nominique

Par Ariane Ritchie, agente de sensibilisation



Table des matières

1. CRE Laurentides et <i>Bleu Laurentides</i>	2
1.1 Description du CRE Laurentides et de <i>Bleu Laurentides</i>	2
1.2 Description générale du programme de <i>Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides</i>	3
2. Municipalité de Nominique	4
2.1 Localisation.....	5
2.2 Territoire et réseau hydrographique	6
2.3 Historique et population	7
2.4 Environnement et problématique	7
2.5 Sensibilisation et réglementation.....	7
3. <i>Soutien technique des lacs</i> 2012 à Nominique	11
4. Présentation de l'agente de sensibilisation.....	12
5. Bilan des activités de l'été 2012.....	13
6. Orientations et recommandations	22
7. Conclusion.....	23
Annexes	24
Annexe 1	25
Annexe 2.....	27
Annexe 3.....	28
Annexe 4.....	29
Annexe 5.....	30
Annexe 6.....	34

1. CRE Laurentides et *Bleu Laurentides*

1.1 Description du CRE Laurentides et de *Bleu Laurentides*

La région administrative des Laurentides connaît depuis trente ans une très forte croissance démographique, un développement soutenu et une augmentation de l'occupation autour des lacs. Le nombre de villégiateurs venant contempler la beauté des paysages des Laurentides est aussi fortement à la hausse. Les milieux naturels des Laurentides, plus particulièrement les lacs, sont donc soumis à des pressions qui peuvent menacer leur intégrité écologique. Plusieurs lacs de cette région montrent d'ailleurs des signes inquiétants de dégradation. En effet, certains d'entre eux vieillissent à un rythme accéléré en raison de l'apport important de nutriments d'origine anthropique qui favorisent la prolifération d'algues et de plantes aquatiques. Il est important de noter que la dégradation des lacs peut engendrer des conséquences économiques non négligeables pour les riverains et les municipalités. Par exemple, la diminution des possibilités de loisirs sur un plan d'eau affecté par des proliférations de plantes aquatiques envahissantes ou de cyanobactéries peut engendrer une baisse significative de la valeur des immobilisations situées autour de ce dernier. À la lumière de ces informations, il apparaît urgent que les associations de lacs et les municipalités des Laurentides entreprennent le suivi de l'état de santé des lacs.

Bleu Laurentides est une initiative du milieu, issue de la Table de concertation sur les lacs des Laurentides, qui vise à susciter des changements de comportements significatifs chez les usagers. Il a aussi pour but d'inciter les gestionnaires municipaux à favoriser l'adoption de nouvelles pratiques d'aménagement des territoires lacustres.

Bleu Laurentides se divise en deux volets :

- Programme régional d'accompagnement pour la mise en œuvre de la surveillance volontaire des lacs des Laurentides.
- Développer, avec les municipalités et les acteurs du milieu, des outils d'aménagement et de gestion durables des paysages lacustres.

Les différents outils développés misent sur le partenariat naturel entre les riverains et les gestionnaires municipaux pour renforcer les compétences locales en matière de gestion durable des lacs.

1.2 Description générale du programme de *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides*

Depuis 2006, le Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides) propose aux municipalités un service unique d'accompagnement pour la protection des lacs du territoire. Le CRE croit que l'amélioration ou le maintien de la santé des plans d'eau des Laurentides doit passer par la concertation des acteurs concernés, tels que les associations de lacs et les municipalités. Leur collaboration apparaît comme une façon efficace et rentable de préserver la qualité de nos lacs, en amenant les usagers et les gestionnaires à changer leurs comportements et à adopter de bonnes pratiques.

Le programme de *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* offre un coup de pouce aux municipalités afin d'amorcer et de consolider cette démarche. Ainsi, l'expérience a démontré que la meilleure façon d'accélérer la sensibilisation et la participation des riverains était de mettre à leur disposition une ressource technique sur le terrain pendant la saison estivale. Cette ressource, appelée *agent(e) de liaison ou agent(e) de sensibilisation*, a comme mission de mettre en œuvre un plan d'action préalablement établi par le CRE Laurentides, suite à la concertation de la municipalité et des associations de lacs impliquées, pour la protection de la santé des lacs. Le plan d'action est un document modulable en fonction des priorités, problématiques et besoins de chacune des municipalités en matière de *sensibilisation* et d'*acquisition de connaissances* dans une perspective de protection des milieux lacustres, ainsi que de *communication* et de réseautage entre les différents intervenants.

Le *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* est un service clé en main, offert par le CRE Laurentides. Celui-ci recrute les stagiaires, les forme et les encadre tout au long du mandat.

Depuis 2006, 21 municipalités et organismes ont participé au programme, permettant l'embauche de 43 agent(e)s et de 6 coordonnateurs.

La participation municipale au Soutien technique des lacs (2006-2012)

Antoine-Labelle

Rivière du Lièvre (2007 à 2009)
 Ferme-Neuve (2008 à 2010)
 Lac-Saint-Paul (2010)
 Nominique (2011, 2012)
 Notre-Dame-du-Laus (2007 à 2011)

Laurentides

Amherst (2007 à 2009)
 Labelle (2006 à 2008)
 La Conception (2007)
 Montcalm (2011)
 Mont-Tremblant (2007 et 2008)
 Sainte-Agathe-des-Monts (2006)
 Val-des-lacs (2006)

Pays-d'en-Haut

Estérel (2008)
 Sainte-Adèle (2007)
 Sainte-Anne-des-Lacs (2009 à 2012)
 Wentworth-Nord (2006)

Argenteuil

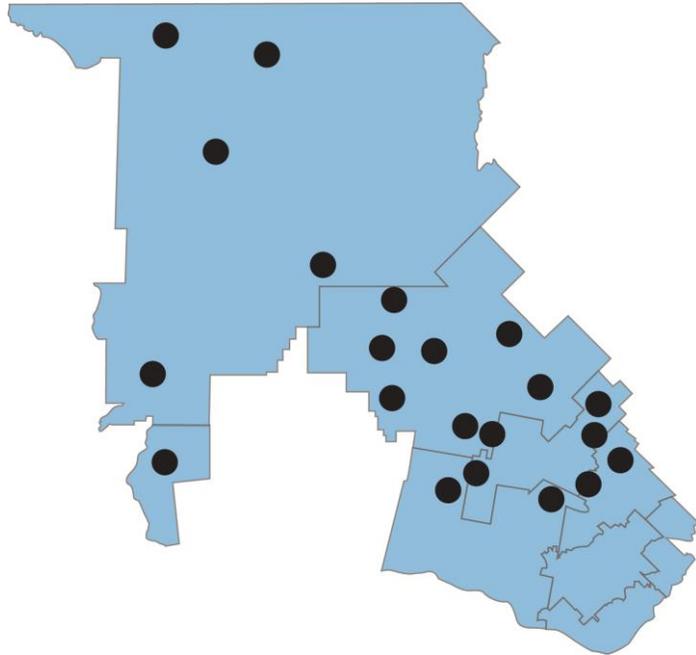
Harrington (2007)
 Mille-Isles (2006, 2008)

Rivière-du-Nord

Saint-Hippolyte (2008 à 2012)

Outaouais

Notre-Dame-de-la-Salette (2008)
 Val-des-Bois (2008)



Quelques exemples d'activités réalisées (2006-2012):

Participation à **224** AGA d'associations de lacs
 Tenue de **266** kiosques sur la santé des lacs
 Tournées porte-à-porte de sensibilisation sur **102** lacs
141 conférences ou présentations sur la santé des lacs
191 accompagnements ou formations sur les protocoles du RSVL

Distribution de 25 800 dépliants !

Plus de 35 400 personnes sensibilisées !

2. Municipalité de Nominungue

2.1 Localisation

La municipalité de Nominungue est située dans les Hautes-Laurentides, sur le territoire de la Municipalité régionale de comté (MRC) d'Antoine-Labelle. Située à mi-chemin entre Mont-Tremblant et Mont-Laurier, Nominungue est bordée par les municipalités de Rivière-Rouge, la Minerve, Kiamika et Lac-Saguay.



Figure 1. Carte routière du secteur de Nominungue

2.2 Territoire et réseau hydrographique

Le territoire de Nominique comprend plus de 100 lacs, dont plusieurs font partie de la Réserve faunique Papineau-Labelle. Les lacs de la municipalité de Nominique se trouvent dans le réseau hydrographique du bassin versant de la rivière Rouge (voir figure 2).

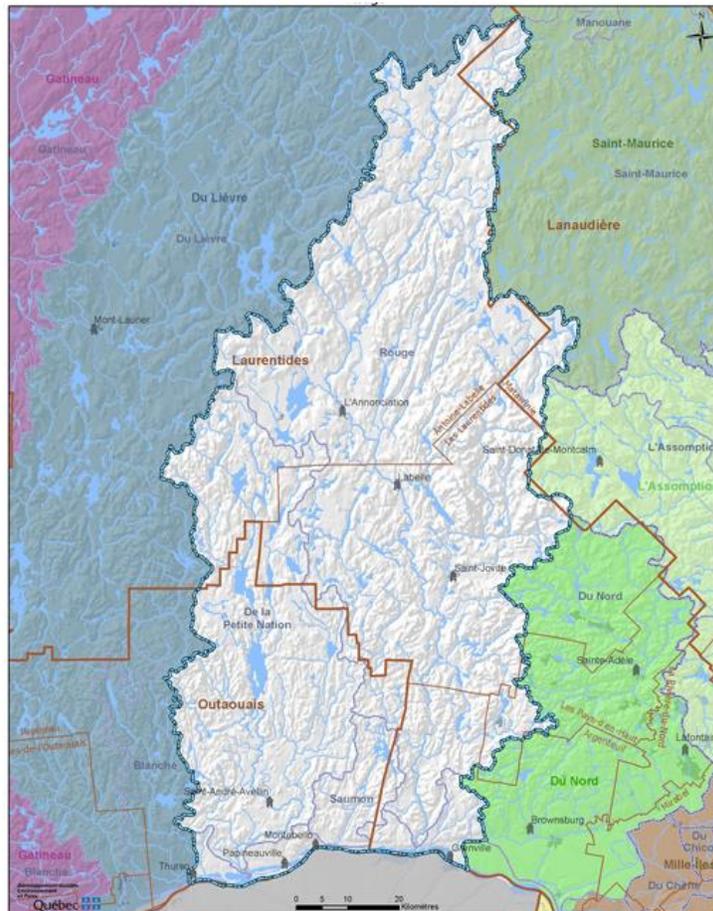


Figure 2. Territoire des bassins versants des rivières Rouge, Petite Nation et Saumon (en blanc) (MDDEP)

La municipalité de Nominique est une destination privilégiée pour les villégiateurs, autant l'été que l'hiver. En effet, l'abondance de lacs sur le territoire, la présence de la Réserve faunique Papineau-Labelle, le passage du parc linéaire « Le P'tit Train du Nord » dans le village ainsi que de nombreux sentiers de motoneige sont des attraits pour les vacanciers et les amoureux de la nature.

2.3 Historique et population¹

À l'époque, Nominique était pour les Amérindiens un passage vers leurs lieux de chasse et de pêche. Les rivières tributaires de l'Outaouais (les rivières du Nord, Rouge, Petite-Nation, du Lièvre et Gatineau) étaient sillonnées par les Algonquins et les Iroquois. L'origine du nom Nominique est probablement algonquine et signifie « Le Pays où l'on revient ».

Les premiers habitants s'y sont établis en 1883, débutant la construction du village. Moulins, fermes, scierie voient le jour : le village grouille d'activités, et les emplois ne manquent pas. Au fil des années, la région s'est développée, entre autre grâce au chemin de fer. La position privilégiée de la gare a permis au tourisme de prendre de l'expansion, créant ainsi d'autres emplois, notamment comme guide pour la chasse et la pêche.

Aujourd'hui, Nominique est une communauté d'environ 2307 habitants permanents à laquelle s'ajoute près de 3000 résidents saisonniers. C'est une communauté dynamique, où le tourisme occupe une place importante, et où les loisirs, le sport et la nature sont à l'honneur. Ses paysages et ses lacs en font également un endroit de retraite des plus appréciés.

2.4 Environnement et problématique

Plusieurs lacs de la région ont été touchés, depuis 2006, par des épisodes de fleurs d'eau de cyanobactéries (Lac Blanc : 2009; Lac Bourget : 2010; Grand lac Nominique : 2008, 2009 et 2011, Petit lac Nominique : 2008, 2009 et 2011; Lac Sainte-Marie : 2007, 2008, 2010 et 2011; Lac Saint-Joseph : 2007 et 2010; Lac Vert : 2006 et 2007)² parfois de très grande envergure. Les épisodes importants peuvent témoigner d'une dégradation de la santé des lacs et du vieillissement prématuré de certains d'entre eux.

2.5 Sensibilisation et réglementation

La protection de la santé des lacs est l'une des priorités de la municipalité de Nominique. Elle a d'ailleurs instauré plusieurs règlements à cet égard :

¹ Source : site Web de la municipalité de Nominique <http://www.municipalitenominique.qc.ca/index.html>

² Source : Lacs et cours d'eau touchés par une fleur d'eau d'algues bleu-vert au Québec – De 2005 à 2011 <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-bv/bilan/index.asp>

- Règlement interdisant de nourrir les oiseaux aquatiques (2003-250)
- Règlement relatif à l'utilisation des pesticides et des fertilisants (99-218 et 2000-218)
- Règlement relatif aux vidanges de fosses septiques (2007-293)
- Règlement relatif à la régénération des rives (2007-294)
- Règlement relatif à la tarification et au lavage des bateaux (2008-311)

Des tournées pour la vérification de la conformité des installations septiques et des bandes riveraines sont également réalisées annuellement. Toutefois, depuis mai 2011, le règlement concernant la protection des bandes riveraines est appliqué de façon plus restrictive, et des amendes sont maintenant imposées aux propriétaires qui ne s'y sont pas encore conformés.

Outre la réglementation, la municipalité de Nominique est aussi active en matière de sensibilisation environnementale. Elle organise par exemple chaque année une *Journée de l'arbre*, où des arbres sont distribués aux résidents. Afin d'inciter les citoyens à revégétaliser leur bande riveraine, elle a élaboré un programme de remboursement pour l'achat de végétaux indigènes. Ainsi, 50% de la facture (jusqu'à concurrence de 200\$) peut être remis à tous les résidents, et ce, de façon annuelle.

Cet été, la municipalité de Nominique a participé, pour la deuxième fois au programme de *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides*, mis sur pied par le Conseil régional de l'environnement des Laurentides. Cet engagement reflète bien, une fois de plus, son souci à préserver les écosystèmes de son territoire.

Les associations de lacs de la municipalité sont aussi conscientes des efforts à déployer pour protéger les lacs. Depuis 2004, quelques lacs participent au programme du *Réseau de surveillance volontaire des lacs* (RSVL) du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP). Les principaux lacs de la municipalité sont numérotés à la figure 3.

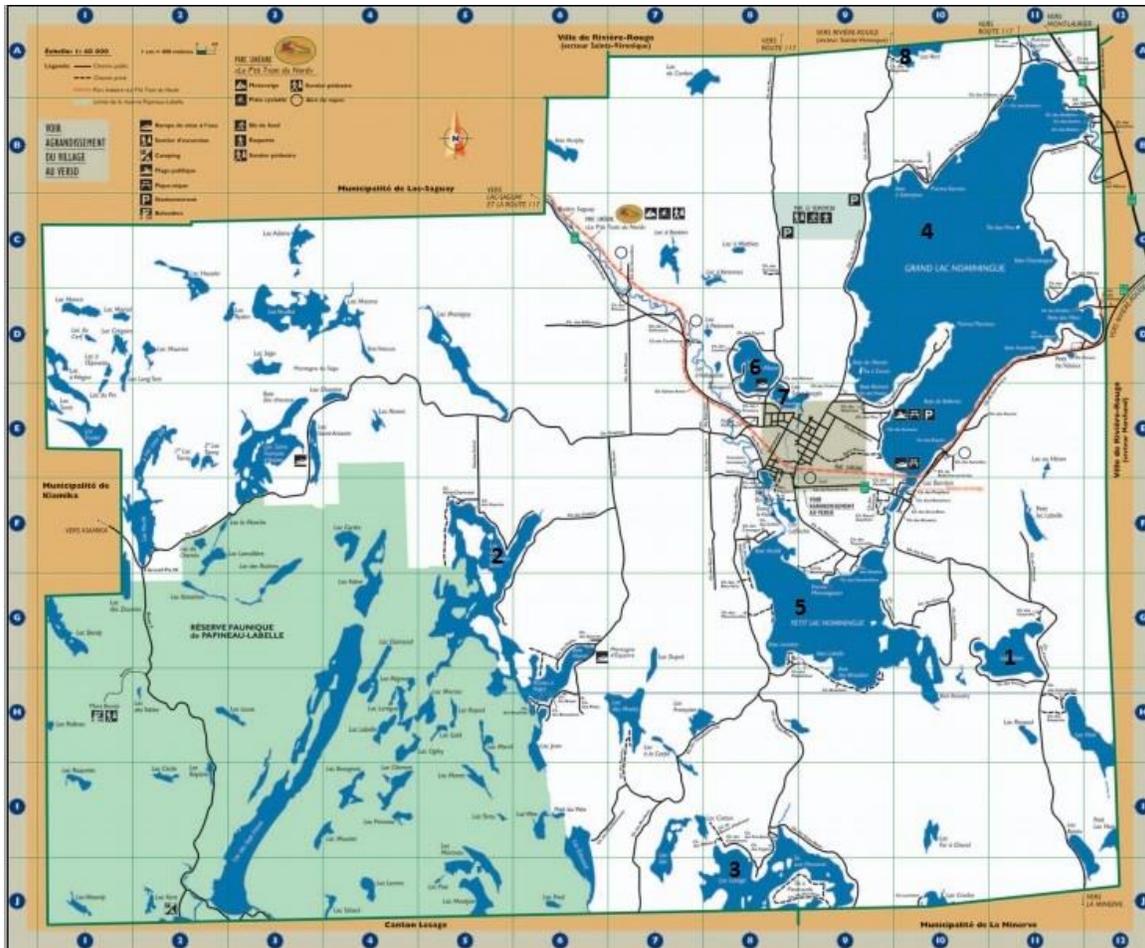
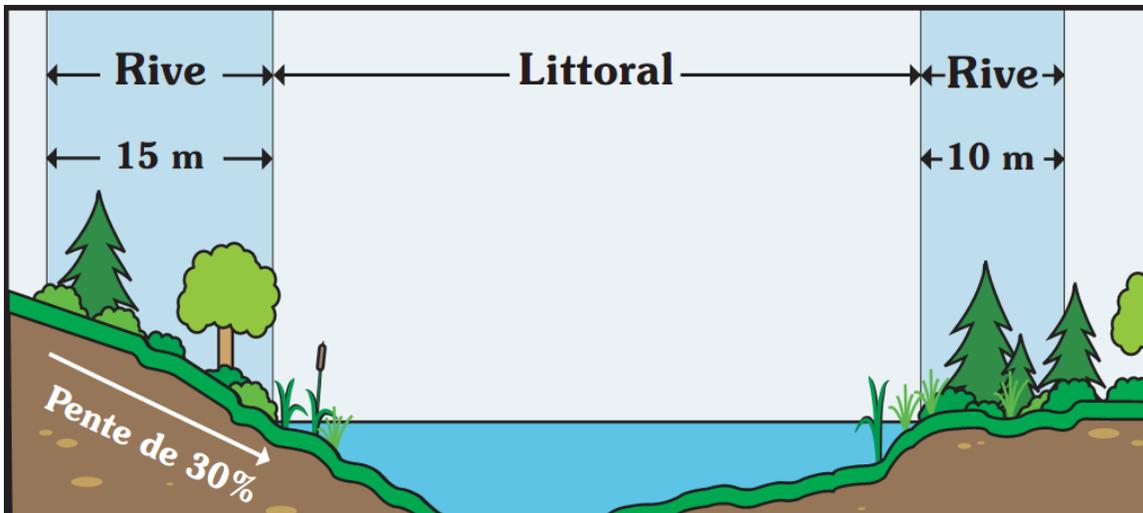


Figure 3. Territoire de la municipalité de Nominique et emplacement des lacs participants au RSVL (1 – Lac Blanc, 2 – Lac des Grandes Baies, 3 – Lac Lesage, 4 – Grand lac Nominique, 5 – Petit lac Nominique, 6 – Lac Sainte-Marie, 7 – Lac Saint-Joseph).

Les rives, le littoral et les plaines inondables font partie intégrante de l'écosystème d'un lac et sont essentiels au maintien de leurs composantes écologiques et biologiques. Afin de répondre à un besoin de protection adéquat, le Gouvernement du Québec a adopté en 1987, dans le cadre de la Loi sur la qualité de l'environnement, une Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables (Q-2, r.35). De façon générale, cette politique interdit la réalisation de constructions, d'ouvrages ou de travaux dans les 10 premiers mètres à partir de la ligne des hautes eaux et dans les 15 premiers mètres si la pente est supérieure à 30%. Néanmoins, il est permis de dégager une fenêtre d'une largeur maximale de 5 mètres dans l'écran de végétation.



Suite à l'intégration des prescriptions de la politique aux schémas d'aménagement des MRC, elle est appliquée par l'entremise des règlements municipaux. Les MRC et municipalités ont par contre le loisir d'être plus sévères que ce qui est prescrit par la politique. À cet effet, le règlement adopté par la municipalité de Nominique est en partie plus sévère que la politique provinciale, en obligeant notamment la revégétalisation d'une certaine partie de la bande riveraine (règlement relatif à la régénération des rives (2007-294)).

Par contre, face à la difficulté d'appliquer la réglementation aux développements antérieurs à son adoption, les constructions étant souvent localisées très proches de l'eau, la municipalité de Nominique a décidé de faire preuve d'accommodements. C'est pourquoi, le règlement, prévoit une revégétalisation (interdiction de tonte) en bande riveraine sur une profondeur de **5 mètres** à partir de la limite des hautes eaux pour les propriétés dont la date de construction est **antérieure à 1997** et sur une profondeur de **10 mètres** pour celles dont la construction est **postérieure à 1997**.

Par ailleurs, toute intervention néfaste à la revégétalisation de la bande riveraine dans ces zones est à proscrire. Par exemple, l'entreposage de matériel et la circulation doivent se retrouver à l'intérieur des limites de la fenêtre de 5 mètres.

3. Soutien technique des lacs 2012 à Nominique

La municipalité de Nominique participe pour une deuxième année consécutive au programme de *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* en 2012.

En 2012, la municipalité a manifesté le besoin d'un accompagnement plus marqué pour principalement, effectuer de la sensibilisation pour la revégétalisation des bandes riveraines autour des principaux lacs. Le plan d'action a donc été adapté en fonction de ces besoins nécessitant la présence d'une agente de sensibilisation pour 12 semaines.

Voici plus en détails les objectifs spécifiques qui ont été établis.

Objectifs	
Objectif 1 SENSIBILISATION	
1.1	Effectuer des tournées porte-à-porte ciblées afin de sensibiliser les riverains aux bonnes pratiques à adopter en bande riveraine ainsi qu'à la réglementation municipale à ce sujet. Lacs: Petit lac Nominique, Grand lac Nominique, des Grandes Baies, Lesage, Blanc.
1.2	Autres activités de sensibilisation
Objectif 2 CARACTÉRISATION	
2.1	Appuyer les associations de lacs pour la mise en œuvre du suivi volontaire de l'état de santé des lacs à l'aide des outils développés par le CRE Laurentides et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) dans le cadre du RSVL. Lacs inscrits au RSVL en 2012: Lesage, Petit lac Nominique, Saint-Joseph, Sainte-Marie, Grand lac Nominique, Blanc, des Grandes-Baies.

4. Présentation de l'agente de sensibilisation



Titulaire d'un Brevet de technicien supérieur forestier français, Ariane a principalement travaillé en Écosse. Elle a occupé successivement un emploi dans un bureau d'expert forestier, participant aux plans de gestion et d'aide financière au reboisement, puis le poste de gestionnaire d'un domaine privé "forêt-chasse et pêche". Ses principales réalisations ont été l'établissement d'un plan de gestion de la forêt et la préparation d'un dossier pour les aides gouvernementales en environnement.

Arrivée au Québec en janvier 2006, Ariane a obtenu un baccalauréat en Sciences biologiques de l'Université de Montréal en 2011, avec comme orientation l'écologie, mettant l'emphase sur la formation de terrain en botanique et limnologie. Ainsi, *Bleu Laurentides* allie ses deux centres d'intérêt professionnels et lui offre la possibilité de contribuer à la protection des écosystèmes.

5. Bilan des activités de l'été 2012

Voici un bilan des activités réalisées par l'agente de sensibilisation du *Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides* à Nominique durant l'été 2012, en lien avec les objectifs spécifiques du plan d'action qui ont été exposés précédemment. Un retour sur l'atteinte des livrables qui avaient été déterminés en fonction de chaque objectif sera également effectué.

Objectif 1 SENSIBILISATION

Objectif 1.1 **Effectuer des tournées porte-à-porte ciblées afin de sensibiliser les riverains aux bonnes pratiques à adopter en bande riveraine ainsi qu'à la réglementation municipale à ce sujet.**

Lacs: Petit lac Nominique, Grand lac Nominique, des Grandes Baies, Lesage, Blanc.

En début de mandat, l'agente de sensibilisation a effectué un travail de cartographie. À partir du fichier municipal, des cartes de chaque lac ont été élaborées, identifiant le numéro civique et l'année de construction de chaque lot riverain, permettant ainsi à l'agente de connaître la profondeur de bande riveraine à revégétaliser pour chaque propriété, en fonction des exigences du règlement (5 ou 10 mètres). Munie de ces cartes, l'agente de sensibilisation a réalisé une tournée de l'ensemble des lacs en bateau et attribué une cote à la bande riveraine de chaque lot. Ces cotes se définissent comme suit :

- **Cote A : Conforme à la réglementation.** La profondeur de la bande riveraine est de 10 mètres (ou 5 mètres pour les propriétés antérieures à 1997) et l'ouverture (fenêtre) est d'une largeur maximale de 5 mètres.
- **Cote B : À améliorer.** Ne respecte pas tout à fait la réglementation. La largeur de l'ouverture excède de 2 à 3 mètres la norme et il manque 1 à 2 mètres de profondeur pour la bande riveraine.
- **Cote C : Problématique.** Non conforme à la réglementation. La largeur de l'ouverture excède 9 mètres et il manque plus de 2 mètres à la profondeur de la bande riveraine. La cote C a également été attribuée systématiquement lorsque des arbres de la bande riveraine avaient été élagués ou coupés.

Par la suite, en fonction du nombre de cotes établies, un échéancier a été réalisé selon le nombre de visites de sensibilisation personnalisées à réaliser, donnant la priorité aux cotes C.

Lors des visites des terrains ayant reçu la cote B ou C, une « fiche d'évaluation de la bande riveraine » (voir annexe 6) était utilisée. Lorsque le propriétaire était absent, la fiche partiellement remplie était laissée sur place, demandant aux propriétaires de recontacter l'agente. Peu des personnes absentes ont recontacté l'agente, probablement dû au fait que bon nombre des propriétés visitées sont des résidences secondaires et donc utilisées à faible fréquence. L'agente est donc retournée visiter une deuxième fois ces propriétés.

Dans le cas où le propriétaire était présent, la fiche d'évaluation a été remplie avec lui. L'agente a aussi expliqué la réglementation municipale et informé les riverains de la nécessité de se conformer à la réglementation. Ariane a pris le temps d'expliquer les raisons biologiques derrière cette réglementation et s'est efforcée de rallier les riverains à la nécessité d'adopter des pratiques favorisant le maintien de l'état de santé des lacs.

L'agente a également proposé des correctifs adaptés à chaque situation et suggéré des aménagements appropriés (recommandations de plantes adaptées à chaque terrain, techniques de plantation, présence des trois strates (herbacée, arbustive, arborescente), etc.). L'agente a mis l'emphase sur une revégétalisation naturelle des rives (cesser toutes interventions en rives), mais bon nombre de citoyens ont préféré la plantation, d'une part par esthétisme et d'autre part, par désir de pouvoir choisir les espèces de végétaux plantées en bande riveraine.

En plus des fiches d'évaluation, un « kit de sensibilisation » était remis aux riverains, comprenant les outils suivants, développés par le CRE Laurentides : le dépliant *Bande riveraine au travail*, la capsule *La bande riveraine : le bouclier des lacs*, le signet sur la *Trousse des lacs*.

Les résultats des fiches d'évaluation ont été compilés dans un dossier Excel qui sera remis à la municipalité. Ce fichier inclut notamment de l'information sur les cotes attribuées ainsi que sur les communications effectuées. Voici la classification utilisée pour les communications:

M : Mot laissé. La fiche d'évaluation de la bande riveraine partiellement remplie et le « kit de sensibilisation » ont été laissés.

R : Propriétaire rencontré. Des conseils ont été prodigués.

NC : Aucune communication. Aucune communication nécessaire car lot conforme à la réglementation (cote A).

Il est à noter qu'étant donné que certains points du mandat n'ont pu être réalisés, le temps supplémentaire disponible a été attribué, en fin de mandat, à la réalisation des inventaires des bandes riveraines de 4 lacs supplémentaires: lac Sainte-Marie, lac Saint-Joseph, lac Saint-François et lac Bourget.

Résultats cumulés des 9 lacs

Au total l'agente de sensibilisation a évalué **1058** lots riverains.

868 propriétés ont obtenu la cote A, 84 la cote B et 106 la cote C.

Soit environ 82% de cote A, 8% de cote B et 10% de cote C (voir tableau I et figure 1) pour l'ensemble du territoire de la municipalité. Les résultats des pourcentages des cotes A, B, C pour chaque lac se trouvent en annexe 5.

Tableau I. Résultats des cotes obtenues dans le cadre des tournées de sensibilisation porte-à-porte pour la revégétalisation de la bande riveraine en bordure de 9 lacs à Nominique en 2012 (CRE Laurentides, 2012).

Lacs	Nombre de cote			Total général
	A	B	C	
Blanc	35	4	2	41
Bourget	20	3	1	24
Grand Lac Nominique	424	21	34	479
Grandes Baies (des)	106	23	31	160
Lesage	85	8	6	99
Petit Lac Nominique	135	12	10	157
Sainte-Marie	44	9	17	70
Saint-François	4	2	1	7
Saint-Joseph	15	2	4	21
Total général	868	84	106	1058

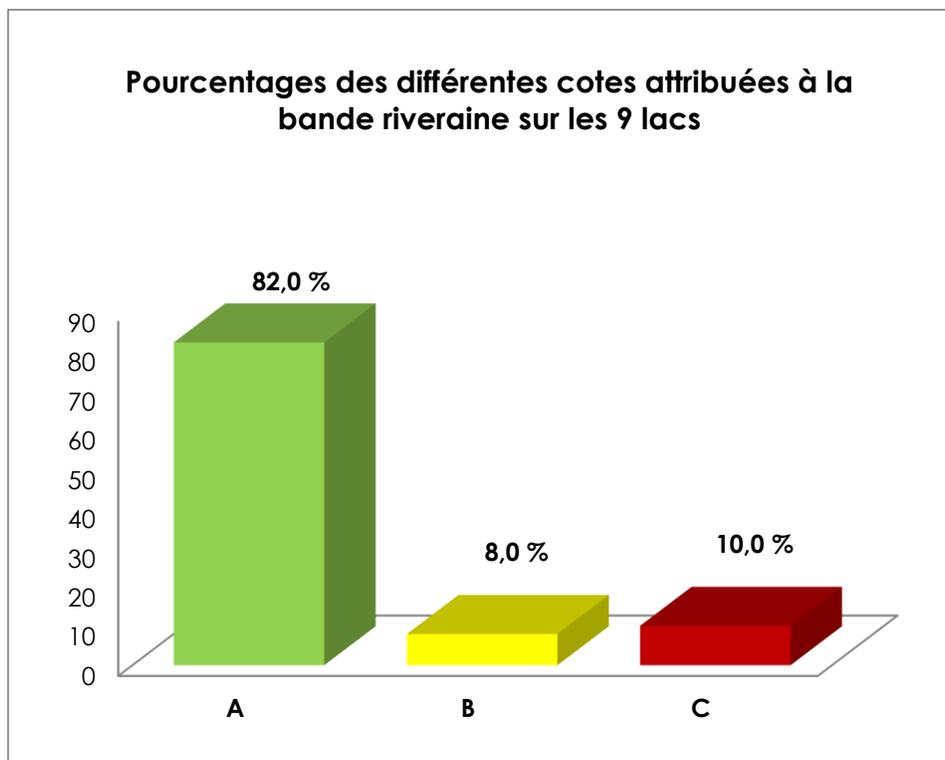


Figure 1. Répartition des cotes A, B, C attribuées à la bande riveraine pour l'ensemble des 9 lacs à Nominique (en pourcentage)

Voici un tableau illustrant la répartition des communications effectuées par lac et du nombre de terrains évalués.

Tableau II. Résultats des communications réalisées dans le cadre des tournées de sensibilisation porte-à-porte pour la revégétalisation de la bande riveraine en bordure de 9 lacs à Nominique en 2012 (CRE Laurentides, 2012).

Lacs	Type de communication			Total général
	M	NC	R	
Blanc	3	35	3	41
Bourget	1	20	3	24
Grand Lac Nominique	22	415	42	479
Grandes Baies (des)	22	104	34	160
Lesage	8	86	5	99
Petit Lac Nominique	8	134	15	157
Sainte-Marie	-	64	6	70
Saint-François	2	5	-	7
Saint-Joseph	-	20	1	21
Total général	66	883	109	1058

175 personnes (109 « R » et 66 « M ») ont reçu la fiche d'évaluation de la bande riveraine et le « kit de sensibilisation ». Ceci inclus 16 terrains de cote A, dont les propriétaires ont été rencontrés par erreur ou par bon voisinage (voir figure 2). Parmi ces 175 personnes, Ariane a eu l'occasion d'en rencontrer **109** et de leur prodiguer des conseils personnalisés quant à la revégétalisation de la bande riveraine.

De retour sur les terrains pour une deuxième tournée, Ariane a eu le plaisir de constater que de nombreux propriétaires avaient cessé de tondre et que la revégétalisation de la bande riveraine suivait son cours. Il reste toutefois des terrains de cotes C dont les propriétaires n'ont pu être rencontrés, n'ayant pas recontacté l'agente et étant absents à chacune des visites.

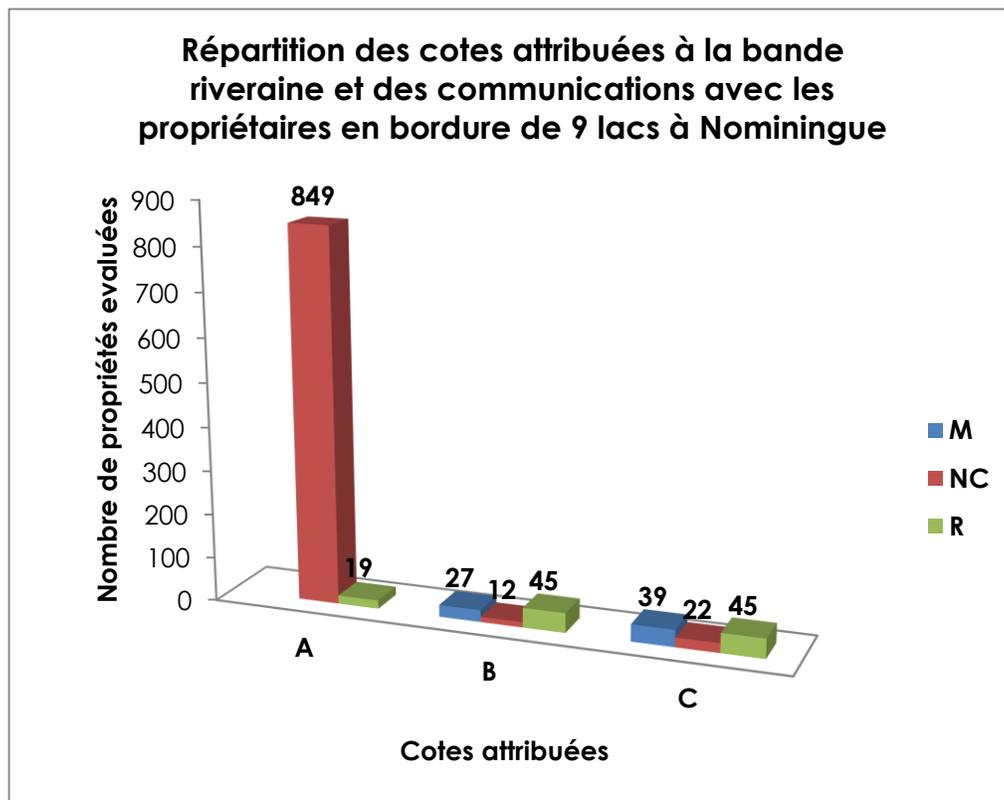


Figure 2. Répartition des cotes attribuées à la bande riveraine et des communications avec les propriétaires en bordure de 9 lacs à Nominique.

Objectif 1.2 **Autres activités de sensibilisation**

L'objectif d'aider l'association du lac Sainte-Marie dans la promotion du code d'éthique concernant la navigation sur le lac n'a pas été réalisé, car il a été adopté vers la fin du mandat de l'agente.

L'agente a participé aux activités de la municipalité, en lien avec la santé des lacs. Le 2 juin a eu lieu la journée annuelle de distribution d'arbres. On a noté une bonne participation, environ 60 riverains étaient présents. Ariane, en collaboration avec l'inspecteur municipal qui est également technicien forestier, a eu l'occasion de prodiguer des conseils sur les essences et les techniques de plantation.

Le CRE Laurentides avait trouvé intéressant d'organiser une formation sur la revégétalisation des rives, accompagnée d'un atelier sur le terrain, afin d'offrir un complément d'information aux tournées porte-à-porte. Cet objectif n'a pu être réalisé.

Sur invitation, l'agente a participé aux **assemblées générales annuelles (AGA)** des associations de lacs suivants:

- Le 7 juillet à l'AGA du **lac Lesage**. Ariane a présenté un diaporama traitant du RSVL, du rôle de la bande riveraine et a exposé les résultats des inventaires obtenus pour ce lac. Elle a également répondu aux questions.
- Le 8 juillet à l'AGA du **Grand Lac Nominigüe** durant lequel elle a décrit son rôle et répondu à quelques questions.
- Le 14 juillet à l'AGA du **Petit Lac Nominigüe**, où elle a présenté un diaporama sur les résultats préliminaires de la tournée des bandes riveraines.
- Le 22 juillet à l'AGA du **lac des Grandes Baies** où elle a présenté un diaporama sur le Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) et les résultats préliminaires de la tournée des bandes riveraines.

L'agente n'a pas participé à l'AGA des lacs Sainte-Marie et Saint-Joseph (15 juillet), s'étant déjà présentée durant un groupe consultatif pour l'élaboration du code éthique. De plus, la caractérisation des bandes riveraines à ces lacs ne faisait pas partie du mandat initialement, donc aucun résultat ne pouvait donc être communiqué.

Lors de chaque AGA, de la documentation de sensibilisation a été mise à la disposition des membres (*voir la liste des dépliants distribués à l'annexe 3*).

Objectif 2 CARACTÉRISATION

Objectif 2.1 Appuyer les associations de lacs pour la mise en œuvre du suivi volontaire de l'état de santé des lacs à l'aide des outils développés par le CRE Laurentides et le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) dans le cadre du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL).

Lacs inscrits au RSVL en 2012: Lesage, Petit lac Nominique, Saint-Joseph, Sainte-Marie, Grand lac Nominique, Blanc, lac des Grandes-Baies.

En début de mandat, l'agente a contacté les présidents et vice-présidents des associations de lacs afin d'offrir de l'aide pour l'accompagnement et/ou la formation des riverains pour la mise en œuvre des différents protocoles de caractérisation du RSVL.

Les associations du Grand-lac-Nominique, du Petit-lac-Nominique et du lac Lesage n'ont pas manifesté de besoins particuliers. Il semble que les associations des Petit et Grand Lac Nominique soient autonomes et que celle du lac Lesage compte trop peu de bénévoles disponibles.

Une formation sur le *Protocole de caractérisation de la bande riveraine* du RSVL, suivie d'un accompagnement, ont été offerts aux membres bénévoles de l'association du lac des Grandes-Baies. Cette caractérisation suit son cours et une bonne moitié du lac devrait être complétée d'ici la fin de l'été.

Par ailleurs, une rencontre d'information concernant le *Protocole de suivi du périphyton* a également eu lieu avec des membres de l'association du lac Sainte-Marie. Ariane a émis des réserves sur la faisabilité de ce protocole sur ce lac où on ne retrouve que peu de sites rocheux et également peu de quais, rendant la prise de données difficile.

Le sous-objectif d'aider les associations de lacs à remplir le carnet de santé des lacs n'a pas été atteint puisqu'aucune demande n'a été formulée.

6. Orientations et recommandations

Sensibilisation

Force est de constater que les bandes riveraines du lac Sainte-Marie sont les plus dévégétalisées des 9 lacs étudiés à Nominique. Ceci s'explique en partie semble-t-il, par le démantèlement d'un barrage il y a de nombreuses années, qui a eu pour effet de faire baisser le niveau de l'eau et de créer de nombreuses plages. La régénération s'avère donc difficile sur ce sable et sera longue si elle se fait de façon naturelle. Étant donné l'état de santé du lac, l'agente considère que la plantation s'avère nécessaire afin d'accélérer le processus de revégétalisation.

Par ailleurs, de nombreux résidents saisonniers ont exprimé le désir de voir la journée de l'arbre déplacée à une date durant les vacances (mi-août) et qu'un plus grand choix d'arbustes soit disponible. Il est malheureusement impossible de déplacer la distribution d'arbres car le choix de la date et des espèces distribuées ne dépend pas de la municipalité et découle d'un programme du gouvernement.

Il est à noter que l'état de la bande riveraine des tributaires n'a pas été évalué cet été, ceux-ci ne figurant pas dans le mandat. Il serait cependant important que le travail de sensibilisation se poursuive pour ces lots riverains, permettant ainsi la préservation de la bande riveraine de l'ensemble du réseau hydrique.

Caractérisation

Il serait souhaitable que l'agente de sensibilisation rencontre les comités ou conseils exécutifs de chaque association afin de les sensibiliser à la prise en main de la protection de la santé des lacs.

Par ailleurs, nombreuses associations ont du mal à recruter des bénévoles, notamment pour réaliser les caractérisations du RSVL. Il aurait été intéressant de bénéficier davantage de la présence de l'agente pour la réalisation des protocoles du RSVL.

7. Conclusion

Afin d'effectuer de la sensibilisation concernant la protection des rives, du littoral et des plaines inondables, la municipalité de Nomingue a employé une agente du CRE Laurentides à l'été 2012. Ariane a dressé un portrait de l'état des bandes riveraines pour 9 lacs de Nomingue, classant les terrains riverains selon leur degré de conformité au règlement municipal. Au total l'agente de sensibilisation aura évalué **1058** lots riverains.

En début d'été, **82%** de tous les terrains riverains des lacs visés étaient conformes au règlement municipal, **8%** restaient à améliorer et **10%** étaient problématiques.

149 personnes ont reçu une fiche d'évaluation de la bande riveraine et un « kit de sensibilisation ». Ariane aura rencontré **109** propriétaires riverains et prodigué des conseils personnalisés quant à la revégétalisation de la bande riveraine.

De plus, l'agente aura participé à quatre AGA où, pour trois d'entre elles, elle aura fait des présentations quant au RSVL et aux bandes riveraines, lui permettant de rejoindre **175** personnes supplémentaires.

L'agente aura également, dans une moindre mesure, aidé les associations dans leur programme de caractérisation du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL). Une formation sur le *Protocole de caractérisation de la bande riveraine* du RSVL, suivie d'un accompagnement, a été offerte aux bénévoles de l'association du lac des Grandes-Baies. Il est à noter également la reprise des mesures de qualité d'eau pour ce lac. Une rencontre d'information concernant le *Protocole de suivi du périphyton* a également eu lieu avec des membres de l'association du lac Sainte-Marie.

Annexes

Annexe 1

Bilan détaillé des activités réalisées dans le cadre du programme de Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides - Été 2012

Nom de l'agente : Ariane Ritchie

Municipalité ou territoire: Nominique

Activités	Détails (nom de l'association, personnes présentes)	Date	Nbr. de personnes présentes ou impliquées
Communication			
Participation à des AGA d'associations de lac	Association de protection du lac Lesage	7 juillet 2012	30
	Association des résidents du Grand Lac Nominique (Maire Y. Généreux ; Directeur Général R. Généreux ; M. Décarie, élu municipal)	8 juillet 2012	55
	Association pour la protection de l'environnement du Petit Lac Nominique (Maire Y. Généreux ; M. Décarie, élu municipal)	14 juillet	25
	Association du lac des Grandes Baies	22 juillet	30
TOTAL	4 AGA, 3 présentations	4 dates	140
Participation à d'autres rencontres d'information avec des associations de lac	Association de protection du lac Lesage (M. Huberdeau), M. Courtemanche, M. Vanier)	3 juillet 2012	3
	Association du lac des Grandes Baies	20 juillet 2012	1
	Association du lac Sainte-Marie, Saint-Joseph	15 août 2012	3
TOTAL	3 rencontres	3 dates	7

Participation à des rencontres d'information avec des responsables municipaux (ou autres intervenants)	Conférence bateau (OBV RPNS)	20 juin 2012	
TOTAL	1 rencontre	1 date	(80)

Activités	Détails (nom de l'association, personnes présentes)	Date	Nbr. de personnes présentes ou impliquées
Sensibilisation			
Réalisation de présentations et de conférences d'information	Présentation à l'AGA du lac Lesage	7 juillet 2012	(30)
	Présentation à l'AGA du Petit lac Nominique	8 juillet 2012	(25)
	Présentation à l'AGA du lac des Grandes-Baies	22 juillet 2012	(30)
TOTAL	3 conférences	3 dates	Voir AGA (85)
Tenues de kiosques			
TOTAL	Aux AGA (4 kiosques)		Voir AGA (140)
Réalisation de tournées de porte-à-porte et visites de riverains		Été	90
TOTAL		Été	90
Participation à une distribution d'arbres ou de végétaux	Distribution lors de la journée de l'arbre (M. Lasnier, directeur urbanisme ; M. Pilotte, inspecteur urbanisme ; M. Décarie, élu	2 juin 2012	80

	municipal)		
TOTAL	1 distribution	1 date	80
Grand total été 2012 (Nbr pers.)			317

Annexe 2

Bilan détaillé des activités reliées au RSVL – Soutien technique des lacs 2012 à Nominique

Activités	Détails (nom de l'association, personnes présentes)	Date	Nbr. de personnes présentes ou impliquées
Caractérisation			
Présentation du Réseau de surveillance volontaire des lacs (RSVL) et de la Trousse des lacs	Présentation à l'AGA du lac Lesage	7 juillet 2012	30
	Présentation à l'AGA du petit lac Nominique	8 juillet 2012	25
	Présentation à l'AGA du lac des Grandes-Baies	22 juillet 2012	30
Accompagnement des associations de lacs dans la réalisation du RSVL	<i>Protocole de caractérisation de la bande riveraine (lac des Grandes- Baies, L et R Neiryndck, R Pépin)</i>	3 août 2012	3
Formation des associations aux protocoles de la Trousse des lacs et du RSVL	<i>Protocole de caractérisation de la bande riveraine (lac des Grandes- Baies, L et R Neiryndck, R pépin, M. Cousineau)</i>	2 août 2012	4
TOTAL	5	5 dates	92

Annexe 3

Liste des dépliants distribués – Soutien technique des lacs 2012 à Nominique

Dépliant	Nombre distribué
Affichettes «Bande riveraine au travail»	135
Affichettes «Shoreline at work»	0
Dépliant «Bande riveraine au travail»	249
Dépliant «Shoreline at work»	7
Capsule RV - La bande riveraine : le bouclier des lacs	155
Capsules RV - Sceptiques pour vos installations septiques?	5
Ensemble de 10 capsules plastifiées	26
Guides sur les installations septiques	41
Signet Trousse des lacs	80
J'ai pour toi un lac à connaître, à protéger – RSVL	17
Agir contre l'érosion sur les sites de construction	15
Agir contre l'érosion par l'adoption d'une bonne conduite	8
Les milieux humides – Des milieux qui travaillent pour vous! (AGIR)	13
Ne prenez pas d'intrus sur le pouce!	11
Frayères à préserver! (COBALI)	25
La bande riveraine en milieu forestier, une richesse à préserver...(COBALI)	28
Une forêt certifié – un choix écoresponsable	5
Conserver les milieux humides, un investissement sans pareil!	15
Cet été, surveillez votre jardin...	20
Renouée japonaise	12
Salicaire pourpre	22
Roseau commun	15
Hydrocharide grenouillette	18
Châtaigne d'eau	17
TOTAL	939

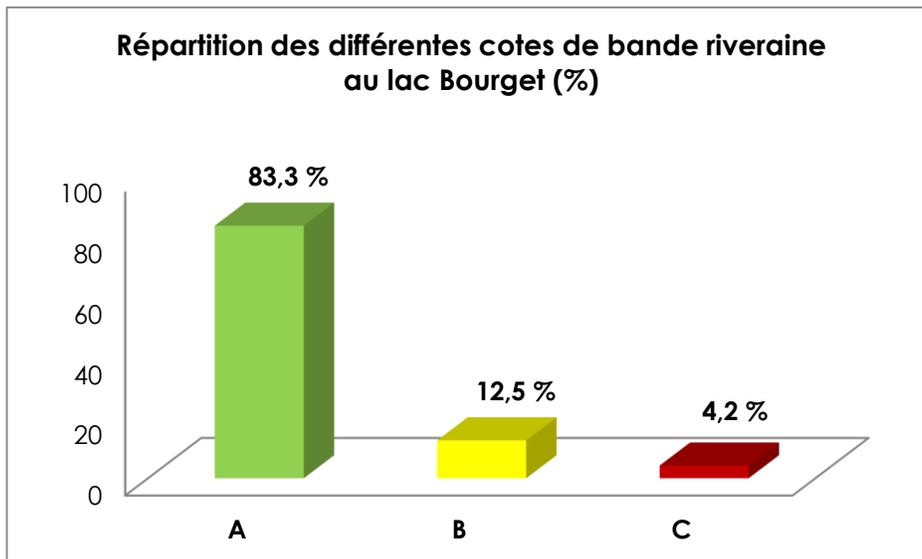
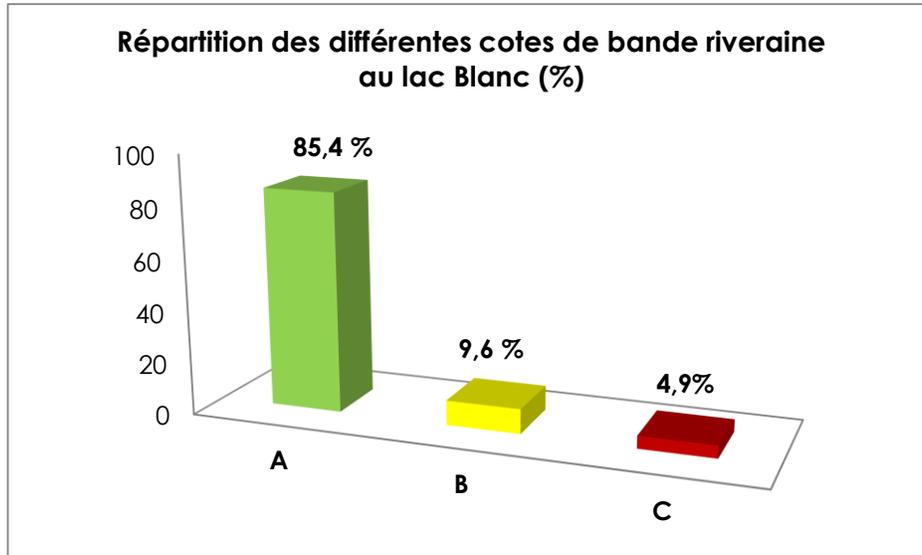
Annexe 4

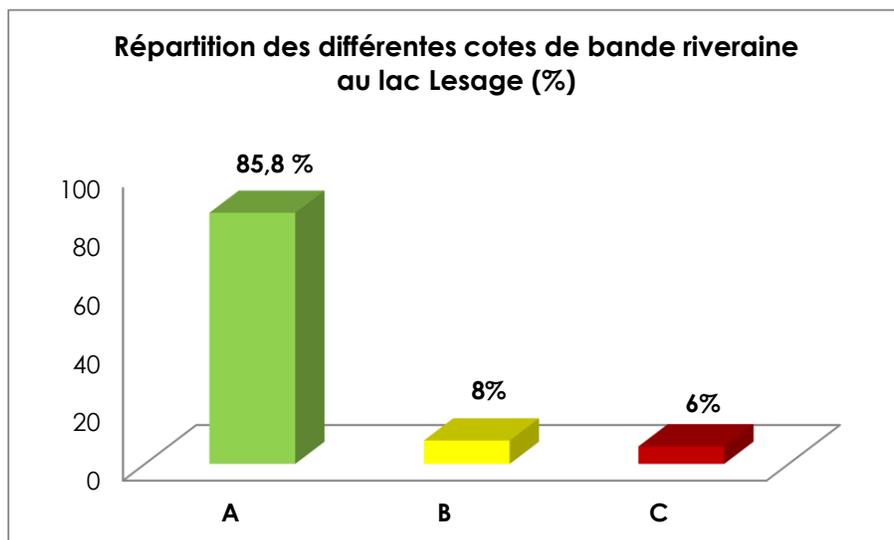
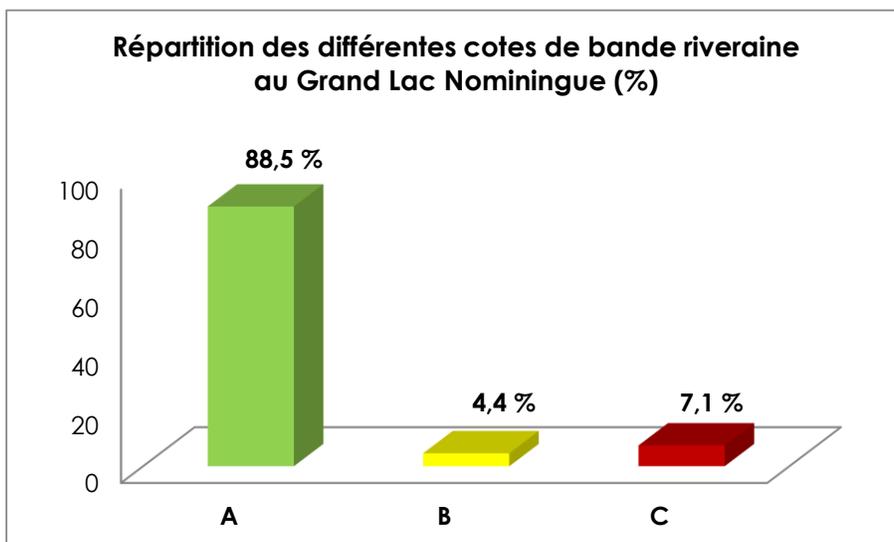
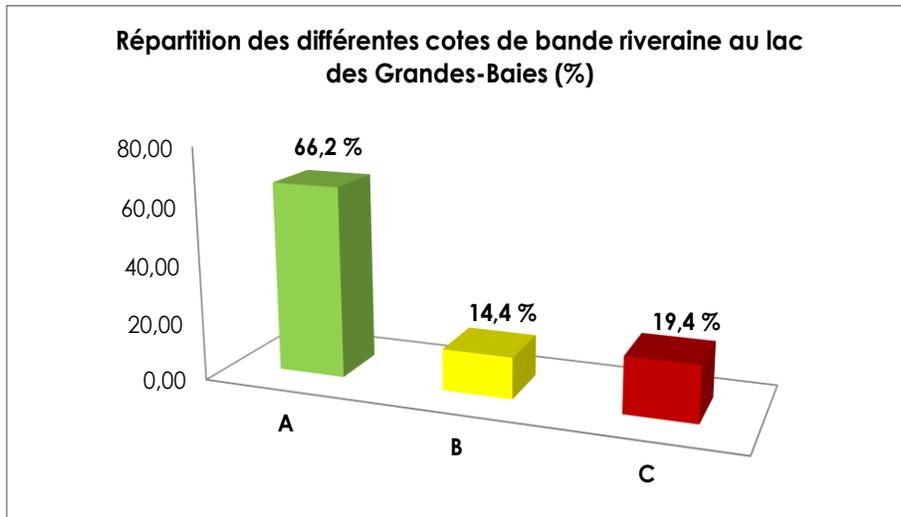
Tableau des livrables – Soutien technique des lacs 2012 à Nominique

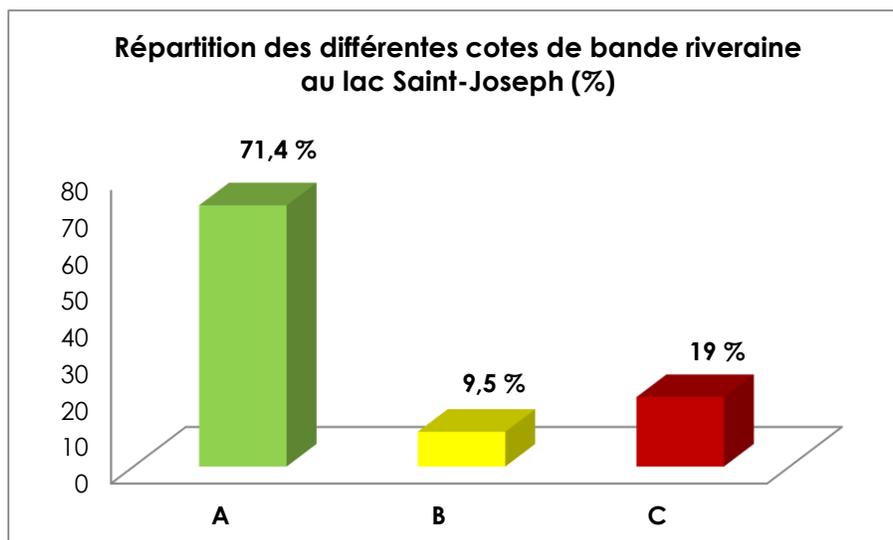
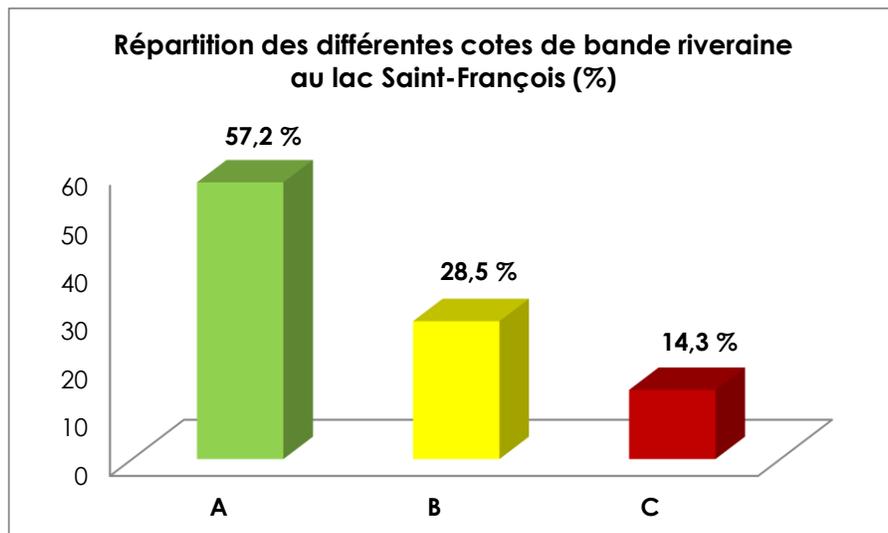
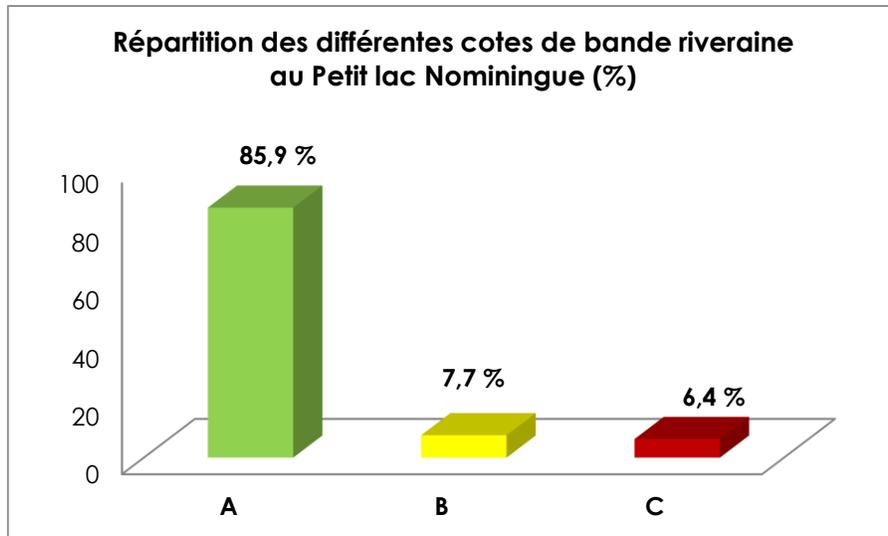
Objectifs	Livrables	Résultats (livrable obtenu?, date de réalisation, ajustement, etc.)
1-Sensibilisation	Dossier excel comprenant une compilation des fiches d'évaluation des rives;	Livré le 24 août 2012
	Nombre de dépliants distribués.	939 (voir annexe 3)
	Comptes rendu des différentes activités auxquelles l'agent(e) a participé (nombre de personnes présentes et de dépliants distribués, etc.).	Voir annexe 1 et 3
2-Characterisation	Liste des associations de lacs ainsi que le nombre de personnes formées ou accompagnées dans le cadre du RSVL en 2012, le cas échéant;	Voir annexe 2
	Carnet de santé complété, le cas échéant.	Non applicable

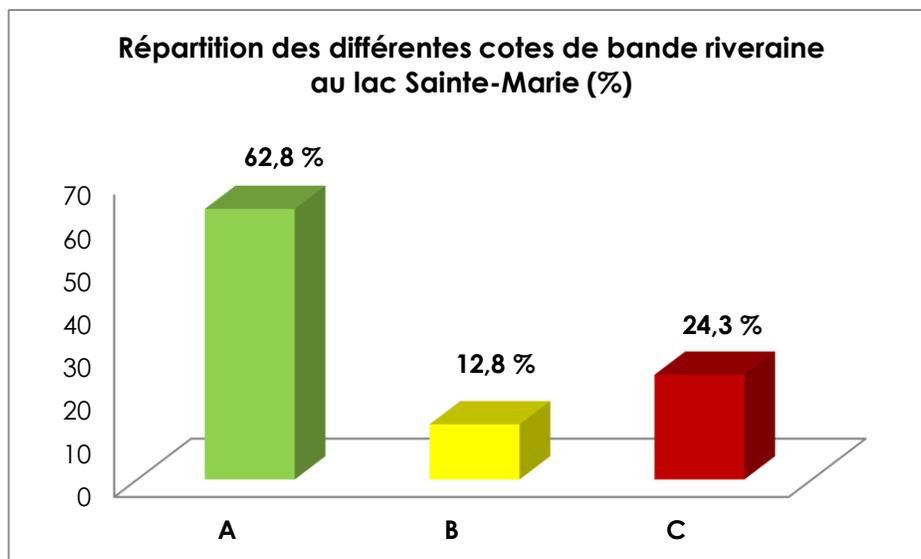
Annexe 5

Tableaux des résultats des cotes attribuées aux bandes riveraines par lac









Annexe 6

Modèle de fiche d'évaluation de la bande riveraine

Dans le cadre du programme de **Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides à l'été 2012**, une **agente de sensibilisation** du Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE Laurentides) sillonne le territoire de Nominique, afin d'aider les riverains à la revégétalisation des bandes riveraines en conformité avec la réglementation municipale.

L'agente est ainsi passée à votre domicile pour discuter de l'aménagement de votre bande riveraine.

Merci de recontacter l'agente de sensibilisation afin de prendre rendez-vous pour compléter la fiche d'évaluation!

Ariane Ritchie,

Agente de sensibilisation
 Soutien technique des lacs de Bleu Laurentides à Nominique
 Cel :819 278 1517
 Tel :819 2783384 poste 244
 arianebleulaurentides@hotmail.com

Vous pouvez également consulter le site internet du CRE Laurentides au www.crelaurentides.org/publications.shtml

Merci de participer à la santé de votre lac!

Bon été!!

Nos commentaires sur votre bande riveraine



Fiche d'évaluation de votre bande riveraine

- Avez-vous des végétaux (non entretenus) sur une bande minimum de 5 mètres (de la ligne des hautes eaux)?
 - 5 mètres et plus : 😊
 - 2 à 5 mètres : 😐
 - 0 à 2 mètres : ☹️

- Si oui, y a-t-il présence des 3 types de végétaux (arbres, arbustes et herbacées) dans cette bande?
 - 😊=3 😐=2 ☹️=1
 - Herbacées Arbustes arbres
- Les espèces indigènes sont-elles représentées dans cette bande?
 - 😊 😐 ☹️

- Votre littoral est-il d'aspect naturel (murets, remblais, etc)?
 - 😊 😐 ☹️

- Votre ouverture sur le lac (fenêtre verte) est-elle limitée à 5 mètres?
 - 😊=5m ☹️ ≥5m